



Nos réf : CCEL/2026D/
Direction Aménagement et Développement
Dossier suivi par : Emmanuel Giraud
Tel : 0472790534
emmanuel.giraud@ccel.fr

Monsieur le Président
Région Auvergne Rhône-Alpes
101 Cours Charlemagne
CS 20033
69269 LYON CEDEX 02

Objet : CFEL Lyon Crémieu

Monsieur le Président,

Fabrice

Les multiples échanges intervenus depuis 2020 entre les services de la Région, de la CCEL et les représentants de la commune de Pusignan ont permis d'acter certaines orientations, concernant le projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu sur l'emprise CFEL.

La création d'un arrêt dans le secteur de la ZA du Mariage, qui permettra une desserte de notre territoire, a ainsi été confirmée.

Plusieurs hypothèses sont actuellement à l'étude pour l'implantation de la gare, de stationnements et d'équipements contribuant à faire de ce site un véritable pôle multimodal.

Des préconisations, partagées par la CCEL et la commune de Pusignan, ont par ailleurs été formulées, s'agissant de l'accès des véhicules à la future station, en vue de canaliser les flux et limiter le trafic de transit, notamment dans les secteurs résidentiels.

Ainsi, il convient de privilégier, depuis le Nord-est, un itinéraire empruntant les rues Hélène Boucher et Jacqueline Auriol.

Depuis le sud, il sera nécessaire d'orienter les flux en dehors de la partie agglomérée, via le contournement Est de Pusignan, qui permet de rejoindre le parcours évoqué ci-dessus.

L'itinéraire cyclable, accompagnant la ligne de tramway, devra par ailleurs épouser le tracé le plus direct possible.

Au regard des modalités de mise en œuvre des divers investissements requis par le projet, la CCEL ne participera pas à leur financement.

Les arrêts de Meyzieu ZI et Pusignan se trouveront dans le périmètre de SYTRAL Mobilités. Il est logique que les trajets entre ces deux stations bénéficient du tarif TCL incluant les zones « 1+2 ».

Il faudra néanmoins veiller, d'une manière générale, à ce que la tarification applicable à cette nouvelle liaison n'engendre pas d'effets pervers, notamment l'afflux de voyageurs vers des stations situées à l'Ouest et bénéficiant de conditions plus favorables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Daniel VALERO
Président,
Vice-président du Département du Rhône,
Maire de Genas.